

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2017**

Conseil syndical en exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre, le Conseil Syndical étant réuni dans la commune d'Autreville sur Moselle, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BIC Jean-Jacques

Présents : Mesdames et Messieurs BIC Jean-Jacques - BONEL Philippe - BRUCHE Jean-Paul - LHUILLIER Frédéric - MINEL Christian - MULLER Laurent - SAUCE Robert - VIOLE Bertrand

Pouvoirs : BERGEROT Denis à SAUCE Robert

Absents excusés : BERGEROT Denis - GENAY Cécile - FERREIRA Emmanuel

Secrétaire de séance : BONEL Philippe

**ORDRE DU JOUR :**

- Admission en non-valeur
- Travaux de voirie rue des Templiers à Millery
- Questions diverses

14/2017	<b>ADMISSION EN NON-VALEUR</b>
---------	--------------------------------

Vu la demande de la trésorerie de Pont-à-Mousson concernant des admissions en non-valeur,

Vu la liste de 4 pièces d'un montant total de 865,07 € transmise par la trésorerie suite à une procédure de surendettement pour laquelle le juge du Tribunal de Grande Instance de Metz et de Nancy a émis une ordonnance d'effacement total de dettes.

Vu la liste de 2 pièces d'un montant total de 2,87 € concernant une personne décédée, transmise par la trésorerie faisant état de reliquats non recouvrables car inférieurs aux seuils des poursuites légales,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte les admissions en non-valeur :

- D'un montant de 865,07 € suite à ordonnance du tribunal, au compte 6541.
- D'un montant de 2,87 € pour reliquats non recouvrables, au compte 6541

Vote : unanimité

15/2017

**DEVIS EUROVIA**

Suite à des travaux de voirie de la partie haute de la Grand Rue et de la rue des Templiers à Millery par le Conseil Départemental, il est nécessaire de procéder à la mise à niveau des tampons d'assainissement et au remplacement de l'un des tampons.


Le Président présente le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 1 182 € TTC

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

- Accepte de réaliser les travaux de mise à niveau des tampons d'assainissement
- Accepte le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 1 182 € TTC

Cette dépense sera imputée à la section d'investissement au compte D 2317

Vote : 3 contre 6 pour



Handwritten signatures in blue ink, including a large signature on the left and several smaller ones scattered around the central logo.



4 Grande Rue  
54380 AUTREVILLE SUR MOSELLE  
✉ slama54@orange.fr